

## DÉLIBÉRATION

**Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 038-213800873-20260929-28\_09\_097-AR



|                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élus :                               | 29                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 22 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire. |
| Présents :                           | 24                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Absents :                            | 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Pouvoirs :                           | 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Votants :                            | 28                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Présents :                           | BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, , LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, MARTIN Catherine, BALSAMO Mario, , VERMARE Anne, DEL OLMO Céline, PARRA Anabelle, DANIELE Muriel, GOETINCK Patrick |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Absents :                            | SALAS Kévin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Absents ayant laissés procurations : | MAZET Jérôme, BELLABES Loïs, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Secrétaire de séance :               | BOUCHAMA Salah                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                |

### Délibération n° 28\_09\_097

#### OBJET : Création de poste - Modification du tableau des emplois

#### **Rapporteur : Mme SAIBI Danielle**

Au vu de l'article L 313-1 du C.G.C.T., chaque emploi de la collectivité est créé par son organe délibérant. Il revient au conseil municipal de la commune de fixer la date de création de l'emploi, le grade correspondant à l'emploi créée, la nature et la durée hebdomadaire de travail (temps complet ou non complet) ainsi que les fonctions affectées.

La collectivité a récemment initié une procédure de recrutement afin de pourvoir le poste de coordinateur au sein du pôle Education Famille, à temps complet, initialement créé sur le grade d'Animateur (Catégorie B).

À l'issue de la publication de l'offre d'emploi et des entretiens de sélection, le profil retenant toute l'attention de notre collectivité correspond à un agent public actuellement titulaire du grade d'adjoint d'animation.

Conformément au Code général de la fonction publique, un agent ne peut être recruté que sur un emploi correspondant exactement à son grade d'origine. Les règles statutaires de la Fonction Publique Territoriale ne permettant pas la « transformation directe » d'un poste existant, il convient de procéder en deux temps, d'une part la création d'un poste puis la suppression, après avis du Comité Social Territorial, de l'emploi non pourvu.

L'arrivée de cet agent par voie de mutation présente l'avantage d'intégrer un professionnel immédiatement opérationnel, bénéficiant déjà d'une expérience sein de la fonction publique territoriale.

Le nouveau poste sera créé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et suivants ;

Considérant que, les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant, dont la délibération détermine le grade correspondant à l'emploi créé, la nature et la durée hebdomadaire de travail (temps complet ou non complet) ainsi que les fonctions affectées ;

Considérant que, les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de coordinateur au sein du pôle éducation famille au grade d'adjoint d'animation, relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (Catégorie C), à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026



ID : 038-213800873-20260929-28\_09\_097-AR

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **De DECIDER** de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 un poste d'adjoint d'animation (catégorie C) avec des missions de coordinateur au sein du pôle Education Famille à temps complet (35/35ème),
- **D'INDIQUER** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à sa grille indiciaire correspondant au grade sur lequel il a été recruté et assortie du régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité.
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois.
- **DE DEFINIR** que les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 012.
- **De DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER



Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026



ID : 038-213800873-20260929-28\_09\_097-AR